



GIREPS

Chroniques
des conflits de travail

NO. 9
MAI 2025

Faire « mine » de rien : historique des conflits de travail à la Fonderie Horne à travers leurs effets sur la santé publique de Rouyn-Noranda (1980-2024)

MAI 2025

Félix Beauchemin

Innovation sociale

Université Saint-Paul



Les chroniques des conflits de travail (CCT) documentent l'histoire, les revendications, les actions et les enjeux, notamment juridiques, de conflits du travail, passés ou présents. Par là, elles veulent contribuer à alimenter les recherches sur les pratiques de résistance et de mobilisations collectives des travailleurs et des travailleuses en lutte contre l'exploitation.

Il faudra que tu meures si tu veux vivre, mon ami

Richard Desjardins

Ce texte a pour objectif d'exposer la chronologie de deux grèves méconnues et peu analysées, celles des travailleur·euse·s de la Fonderie Horne de 1986-1987 et de 2002-2003. La comparaison entre ces deux conflits de travail nous permettra par ailleurs de revenir sur l'évolution de la mobilisation et du discours syndical quant à la place des enjeux de SST dans les négociations et, plus largement, sur leurs répercussions pour les citoyen·ne·s de Rouyn-Noranda.

Compte tenu des discussions récentes sur les taux anormalement élevés d'arsenic présent dans l'air de Rouyn-Noranda¹ – et, conséquemment, sur la possible fermeture de cette usine qui emploie plus de 600 personnes syndiqué·e·s par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) –, il est particulièrement intéressant d'interroger la position syndicale actuelle vis-à-vis le développement industriel en région et ses conséquences sur la santé des travailleur·euse·s et habitant·e·s.

Nous amorcerons cette chronique par une brève présentation historique du syndicalisme dans la ville de Rouyn-Noranda (1). Par la suite, nous aborderons l'activité et la stratégie syndicale lors des grèves de 1986-1987 (2) et de 2001-2002 (3). La comparaison entre ces deux conflits distincts permettra ensuite de mettre en contexte la position syndicale actuelle quant à la fermeture de la fonderie (4). Nous conclurons finalement avec un commentaire sur le pouvoir de l'entreprise Glencore et la responsabilité qu'elle fait porter aux citoyen·ne·s (5).

Précisions méthodologiques : les informations rassemblées pour cette note proviennent essentiellement de documents d'archives syndicaux, de communiqués de presse et d'articles journalistiques parus dans la presse écrite.

¹ À ce sujet, voir notamment : Léveillé, Jean Thomas. « [Espérance de vie : Rouyn-Noranda en queue de peloton](#) », *La Presse*, 25 mai 2022.

1. Brève mise en contexte de l'histoire syndicale à Rouyn-Noranda

Typique de ce que l'on retrouve bien souvent dans les « *company town* », le tissu économique de la ville de Rouyn-Noranda a essentiellement été façonné par le développement des mines de cuivre, d'or et d'argent, ainsi que par sa fonderie, située en plein cœur de la ville, opérée initialement par Noranda, une multinationale d'origine canadienne².

À l'image des autres régions québécoises, qui connaissent une urbanisation et une industrialisation importante au cours des années 1920 et 1930, le tissu social de la ville sera forgé et transformé par d'importants conflits syndicaux traversant son histoire. Sans doute la plus « célèbre », la grève des « Fros » de 1934 – marquante dans l'histoire du mouvement ouvrier et syndical québécois – a été un dur et long combat entre des travailleur·euse·s, pour la plupart issu·e·s de l'immigration³, contre une entreprise répressive qui refusaient toute présence syndicale dans ses rangs⁴.



Grève des Fros, 1934. Source : BANQ Numérique

Depuis le début du 20^e siècle, les travailleur·euse·s de la fonderie et de la mine ont été affiliés à quatre différentes organisations syndicales. En 1934, les travailleurs étaient membres de la *Mine Workers' Union of Canada* affiliée à la Ligue pour l'unité ouvrière, d'affiliation communiste. Viendra ensuite l'*International Union of Mine, Mill and Smelter Workers* qui a permis la signature de la première convention collective en 1945, puis le Syndicat des Métallos (*United Steelworkers of America*) à partir 1951 et, finalement, la Confédération des syndicats nationaux (CSN) depuis 1979⁵. Le syndicat, affilié à la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM) de la CSN, porte aujourd'hui le

² L'histoire de Rouyn-Noranda et de la Fonderie Horne a été maintes fois détaillée. Pour des informations supplémentaires, consultez notamment l'ouvrage *Voyage au bout de la mine* de Pierre Céré.

³ On notera que ces travailleurs d'origine polonaise, hongroise, ukrainienne, parmi d'autres, étaient imprégnés de la culture politique socialiste qui se développait alors en Europe. Les conflits de travail de 1934 étaient donc fortement inspirés par ces idées, lesquelles étaient à ce moment quasi-inconnues au Québec.

⁴ À ce sujet, voir notamment : Lafleur-Paiement, Alexi. « [La grève des fros. Abitibi 1934](#) », *À bâbord !* 98, p. 14-15; Radio-Canada. « [Il y a 80 ans... la grève des « Fros » débutait à Noranda](#) », *Radio-Canada.ca*, 13 juin 2014.

⁵ Pierre Céré. *Voyage au bout de la mine : Le scandale de la Fonderie Horne*, Montréal : Écosociété, p. 73-79.

nom du Syndicat des travailleurs de la mine Noranda (STMN), et ce, même si la mine n'est plus en activité depuis 1976⁶.

Quant à la fonderie, celle-ci est utilisée depuis 1984 comme usine de recyclage de matières électroniques – notamment le cuivre – et appartient désormais à Glencore, une société minière suisse qui emploie 135 000 personnes. Celle-ci a un chiffre d'affaires annuel de 278 milliards \$US et est notamment connue pour les 107 sociétés *offshore* qui y sont liées⁷.

En raison des activités de l'entreprise, on fait aujourd'hui état d'une qualité de l'air désastreuse à Rouyn-Noranda. Bien que les priorités des luttes sociales aient évolué au fil du temps, on constate, à la suite d'une série d'études publiées depuis 1975, des taux anormalement élevés de plomb, d'arsenic, de dioxyde de soufre et d'anhydride sulfureux dans l'air. Le quartier le plus durement touché par le rejet des polluants, le quartier Notre-Dame en bordure de la fonderie, est l'un des plus défavorisés de la région⁸; un autre exemple des inégalités transversales qui relient les enjeux économiques et les enjeux de santé.

« C'est sûr que c'est parfois inquiétant lorsqu'on entend la sirène sonner parce qu'il y a trop de pollution dans l'air, mais on s'y fait [...]. La seule chose que je trouve triste, c'est que l'été, il arrive parfois que mes fleurs soient brûlées le matin à cause des rejets qui se trouvent dans l'air. Certains jours, quand il y a un problème à l'usine, il faut aussi arrêter complètement de faire cuire la nourriture, sinon elle a un goût de soufre et c'est immangeable. Autrement, c'est un quartier très agréable »⁹.

Citoyenne du quartier

Au cours des dernières années – et cela orientera les débats plus récents autour de la fonderie –, une étude de biosurveillance menée en 2019 et 2020, a mis en lumière que les habitant·e·s du quartier Notre-Dame ont des concentrations d'arsenic dans les ongles quatre fois supérieures à celles des habitant·e·s d'Amos¹⁰. L'espérance de vie moyenne à Notre-Dame est par ailleurs cinq ans moins élevée que la moyenne provinciale (77,5 ans comparativement à la moyenne québécoise de 82,5) et 13,5% des citoyen·ne·s de la ville sont atteint·e·s de maladies pulmonaires (comparativement à 9,1% dans le reste du Québec).

⁶ La fonderie Horne est généralement identifiée comme la « mine », bien qu'elle n'exerce plus de fonction « minière ».

⁷ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 53-56.

⁸ Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. « [Comité consultatif de suivi de l'étude de biosurveillance : Données de surveillance de l'état de santé de la population](#) », 11 mai 2022.

⁹ Péloquin, Tristan. « [Risquer sa vie pour la gagner](#) », *La Presse*, 20 mars 2005.

¹⁰ Direction de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue. « [Études de biosurveillance sur l'imprégnation à l'arsenic de la population du quartier Notre-Dame de Rouyn-Noranda](#) », 2020.

2. La grève de 1986-1987 et ses antécédents : interventions syndicales en matière de santé publique

Bien que ce type d'intervention ait pu avoir lieu auparavant, et avant de nous attarder sur la grève de 1986¹¹, nous reviendrons d'abord sur l'importante campagne dénonçant les contaminations industrielles de la Noranda menée en 1980, à peine un an après que la CSN ait été accréditée pour représenter les travailleur·euse·s de la fonderie. Le syndicat entreprend alors une campagne massive pour dénoncer les contaminations industrielles en collaborant notamment avec des médecins et chercheur·euse·s du département de médecine Mont Sinai de la *New York University* (NYU), reprenant une formule qu'ils avaient mobilisée à Thetford Mines en 1973. Cette stratégie avait alors eu pour effet de mettre en évidence les effets néfastes de l'amiante sur les travailleur·euse·s.

À Rouyn-Noranda, le mandat du département fut de produire des données permettant de soutenir une campagne sur les effets des contaminations industrielles sur la santé des travailleur·euse·s de la « mine »¹². Le mandat s'étendait également plus largement aux « questions [...] de santé publique et de santé environnementale » en raison des externalités négatives qu'engendrent les contaminations à la fois sur les travailleur·euse·s que sur l'ensemble des habitant·e·s de la région¹³. Il y a donc maintenant déjà près de cinquante ans, la CSN établissait clairement les connexions étroites entre les enjeux environnementaux et ceux liés à la santé-sécurité au travail¹⁴.

À ce moment, la CSN, « à peine accréditée », affirme alors qu'ils ne « peuvent pas s'associer, cyniquement, à une entreprise qui ne viserait pas l'assainissement de l'environnement et une réglementation sévère visant à protéger la santé publique »¹⁵.

Les résultats de l'enquête font « l'effet d'une bombe » à Rouyn-Noranda et chez les travailleur·euse·s¹⁶. Après avoir procédé à une évaluation de la santé de plus de 1000 travailleur·euse·s sur trois mois, on recense un nombre anormalement élevé de maladies graves liées à l'exposition au plomb, au soufre, à l'arsenic et au cadmium, ainsi que des détections « inhabituel[les] » de cancers du poumon et de maladies cardiaques¹⁷. À cela s'ajoute, ce que des mémoires préalablement déposés par la CSN avaient déjà relevé, que « l'ensemble des résidents [aux environs de l'usine d'affinage] sont contaminés par des substances toxiques de façon importante, mais plus particulièrement, les enfants de 0 à 12 ans¹⁸ ».

¹¹ Les quelques rapports existants étaient le plus souvent produits le gouvernement provincial et ont eu relativement peu d'échos.

¹² Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 81-100.

¹³ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 87.

¹⁴ « C'est dans le champ de l'environnement du travail (santé sécurité au travail) que les syndicats ont d'abord développé leur action afin d'éliminer le danger à la source. Depuis 15 ans, le mouvement syndical québécois a mené des luttes sur les lieux de travail pour que la production soit organisée de façon à éliminer à la source même toute agression sur la santé des travailleurs. À cet objectif d'éliminer les dangers à la source, des syndicats en ont aussi donné une extension à l'environnement ». Voir : Confédération des syndicats nationaux [CSN]. « [Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux au Conseil de la conservation et de l'environnement](#) », 6 décembre 1988.

¹⁵ *Ibid.*, p. 11.

¹⁶ CSN. [Portrait d'un mouvement](#), Montréal : CSN, 2000.

¹⁷ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 92-96.

¹⁸ CSN. « [Mémoire présenté par la Confédération des syndicats nationaux au Conseil de la conservation et de l'environnement](#) », p. 6-10.



Manifestation en 1986. Source : CSN

Dans le cadre des activités autour de cet enjeu, la CSN noue des relations étroites avec différents acteurs sociaux de la ville et cherche à diffuser et vulgariser les résultats des différentes études, en leur fournissant une aide stratégique ou financière¹⁹. Dans la foulée, le nouveau syndicat contribuera à la formation d'une nouvelle génération de militants et militantes syndicaux, plus combatifs et impliqués dans l'amélioration des conditions de leur milieu de vie. Ces efforts, combiné à l'entêtement de Noranda de ne pas mettre en place des mesures d'assainissement de l'air suivant la publication de l'enquête du Mount Sinai, provoqueront un sentiment généralisé de « ras-le-bol » face à l'employeur. Tel que l'explique la CSN :

« Depuis la publication des résultats de l'enquête médicale du Mount Sinai, la direction de la Noranda a tenté de discréditer cette étude en imputant à la cigarette les excès de cancer du poumon et les bronchites chroniques qu'on retrouve chez la population ouvrière de sa fonderie du Nord-ouest québécois. Encore récemment, dans une lettre adressée à chacun de ses employés, la Noranda avance qu'il n'y a pas lieu de paniquer, et qu'en attendant, les syndiqués doivent utiliser l'équipement sécuritaire mis à leur disposition (masque) et réduire leur consommation de cigarettes... C'est à peine à mots voilés que la Noranda veut se décharger de sa responsabilité en matière de santé-sécurité au travail pour la rejeter sur les épaules de chaque travailleur pris individuellement²⁰ ».

¹⁹ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 92-96.

²⁰ « [Le syndicat prend ses affaires en main](#) », *Nouvelles CSN*, n° 180.

Plutôt que de revoir l'organisation du travail au sein de la fonderie et de prendre acte de ses responsabilités vis-à-vis la population, Noranda préférera augmenter la cadence du travail et rejeter la faute sur les syndiqué·e·s²¹. Si bien qu'en novembre 1986, les travailleur·euse·s déclenchent une grève qui durera quatre mois²².

Bien que les revendications principales des travailleur·euse·s ciblaient alors d'abord et avant tout les conditions salariales²³, Jacques Labonté, président du syndicat, note que les questions de santé-sécurité en lien avec les contaminations industrielles étaient « au cœur de l'action »²⁴. Ceci a notamment fait en sorte que la population soutienne la grève, puisque les problématiques liées aux pluies acides et à l'impact environnemental de la Horne étaient très préoccupantes.

« Oui, c'est sûr, c'est une vieille usine, mais polyvalente. On [ne] pourrait pas l'imaginer en banlieue de Toronto, trop peuplée, tandis que là, on parle de 30 000 personnes ».

Relations publiques, Noranda, 1984

La nouvelle convention signée par les membres du STMN prévoira ainsi « des hausses salariales totalisant \$1,20 l'heure, un montant forfaitaire de \$1 400, la récupération d'une clause d'indexation salariale », mais surtout, aux dires du président du STMN, le « sentiment de faire des gains » et « la fin de l'autoritarisme et le respect de l'employeur »²⁵.

Avec le recul, deux éléments majeurs semblent avoir contribué à la force de cette grève. Premièrement, elle a été déclenchée au moment où Noranda était particulièrement vulnérable et attaquée sur tous les fronts (pressions populaire, gouvernementale et syndicale). L'employeur semble alors avoir compris qu'il ne pouvait continuer de faire la sourde oreille et qu'il devait se soustraire au respect de certaines règles. Deuxièmement, la solidarité citoyenne envers la cause des travailleur·euse·s et les enjeux de santé publique a transformé cette grève en un mouvement social d'importance qui a su déborder du milieu de travail.

Les mobilisations citoyennes et syndicales permettront d'obtenir des gains concrets. Un « bon nombre de travailleurs atteints d'une maladie pulmonaire [seront] indemnisés » par l'entreprise²⁶. Quant à lui, le gouvernement, de concert avec le Comité permanent sur l'environnement de Rouyn-Noranda (CPERN), investira dans un projet qui réussira à réduire de 60% les émissions de SO₂ (dioxyde de soufre) dans l'atmosphère de Rouyn-Noranda en un an seulement²⁷. Cette initiative – qui a eu des répercussions importantes sur la santé environnementale de la ville – a été le résultat

²¹ *Ibid.*

²² « [Noranda : C'est la grève](#) », *Nouvelles CSN*, n° 247, 7 novembre 1986.

²³ C'est-à-dire la « réinsertion dans leur convention de la clause d'indexation qu'ils avaient en 1984 et des augmentations salariales de \$0.45/l'heure pour chacune des deux années de la durée du contrat ». Voir : « [Noranda](#) », *Nouvelles CSN*, n° 249, 11 décembre 1986.

²⁴ CSN. [Portrait d'un mouvement](#), p. 227; Céré, *Op. Cit.*, p. 97.

²⁵ CSN. [Portrait d'un mouvement](#), p. 227.

²⁶ Crête, Michel. « [L'équivalent de deux doigts en moins](#) », *Nouvelles CSN*, 12 mai 1989.

²⁷ Voir : Desfossés, Félix. « [Pollution à Noranda : histoire de la mobilisation pour diminuer les rejets de dioxyde de soufre](#) », *Radio-Canada.ca*, 9 mai 2019.

direct des mobilisations citoyennes puisque Noranda, implacable, refusait, jusqu'en 1987, d'investir dans le projet²⁸.

Le cycle de mobilisation amorcé avec l'arrivée du nouveau syndicat en 1979 et culminant à la fin des années 1980 – notamment par la publication de l'étude et une grève de quatre mois – a ainsi entraîné des changements importants dans la relation entre les citoyen·ne·s et l'entreprise, en portant au premier plan les enjeux d'acceptabilité sociale et la nécessité de mesures environnementales :

« On commence alors à entrevoir le type de relations que peuvent entretenir aujourd'hui les minières avec les communautés afin d'obtenir ce qu'on appelle l'acceptabilité sociale. La mine Noranda ne se comporte plus comme un dominant capitaliste, mais plutôt comme un citoyen corporatif²⁹ ».

3. 2002-2003 : Chronologie d'une grève ambiguë

Le 18 juin 2002, les 550 travailleur·euse·s syndiqué·e·s de la Fonderie Horne, insatisfait·e·s des négociations qui stagnent depuis le mois de mars, déclarent la grève générale illimitée. Les deux parties n'arrivaient pas à s'entendre sur de nombreuses clauses normatives, entre autres l'utilisation de la sous-traitance, la mobilité de la main-d'œuvre, les ratios de vacances, ainsi que le temps supplémentaire³⁰.

Selon les rapports de personnes impliquées dans les négociations, un autre volet des différends entre l'employeur et le syndicat concerne l'inaction de Noranda en ce qui a trait à la réduction des taux d'émission d'arsenic et de béryllium³¹. En 2002, alors que la grève s'annonçait, on recensait, à Rouyn-Noranda, un taux d'arsenic dans l'air de 936 ng/m³ (la moyenne québécoise est de 3 ng/m³, soit 312 fois supérieur)³². De plus, le béryllium, un élément chimique découvert à Horne en 2001, a été responsable de la contamination de 48 employé·e·s souffrant de béryllose, une maladie pulmonaire incurable³³. Le syndicat cherchait alors à ce que l'entreprise dédommage les travailleur·euse·s « qui ont été rendus malades par leur travail »³⁴.

²⁸ Tel que l'explique Félix Desfossés : « La direction de la Noranda n'a aucune intention de négocier avec [le CPERN]. On accuse ses membres d'être communistes - comme on avait accusé les « Fros » de la grève de 1934 - et on menace de démanteler l'usine métallurgique, puisque, de toutes façons, les activités minières sont terminées ». Voir : Desfossés, Félix. « [Pollution à Noranda : histoire de la mobilisation pour diminuer les rejets de dioxyde de soufre](#) », *Loc. Cit.*

²⁹ Desfossés, Félix. « [Pollution à Noranda : histoire de la mobilisation pour diminuer les rejets de dioxyde de soufre](#) », *Loc. Cit.*

³⁰ On notera par ailleurs que la question de la sous-traitance est majeure à la fonderie. Le personnel syndiqué a été réduit de 16,5%, les tâches d'entretien étant maintenant délégués à des sous-traitant·e·s moins bien payés, précaires, sans sécurité d'emploi, et n'ayant aucun recours en cas d'accident de travail. Voir : Presse Canadienne. « [Grève à la fonderie Noranda](#) », *Le Devoir*, 19 juin 2002.

³¹ « [Historique des émissions d'arsenic de la fonderie Horne](#) », *Radio-Canada.ca*, 13 mai 2019.

³² *Ibid.*

³³ « [Noranda veut revenir cent ans en arrière](#) », *L'aut'journal*, n° 213.

³⁴ « [Historique des émissions d'arsenic de la fonderie Horne](#) », *Radio-Canada.ca*, 13 mai 2019.

« Dans la Fonderie, nous portons des masques lorsque nous sommes exposés à 3 ng/m³ d'arsenic [...] [III] faudrait que les citoyens portent des masques à l'année longue si la Horne ne corrige pas la situation³⁵ ».

Daniel Guimond, président du STMN, 2004

Malgré les dommages irréparables qu'elle a causés à la santé de ses employé·e·s et la recrudescence des mobilisations citoyennes et syndicales, la fonderie refuse toute concession et demeurera en activité tout au long de cette grève. Le maintien des activités a été rendu possible par l'entremise du travail de 130 employé·e·s non-syndiqué·e·s, ainsi que des cadres, assurant 70 % de la production habituelle de la fonderie³⁶.

Le 5 septembre, trois mois après le déclenchement de la grève, les négociations sont toujours à l'arrêt. Les demandes salariales n'ont à ce moment même pas été présentées³⁷. Le syndicat organise alors un spectacle de solidarité afin d'accroître la mobilisation citoyenne et d'amasser des fonds pour les grévistes. Ce spectacle aura comme tête d'affiche Richard Desjardins, activiste et chanteur rouynorandien, et comptera sur la présence de Claudette Carbonneau, la présidente de la CSN, ainsi que des mineur·euse·s de Timmins et Sudbury venant témoigner de leur solidarité³⁸.

« J'entends la fonderie qui rush
Pour ceux qui l'savent pas
On y brûle la roche
Et des tonnes de bons gars »

Richard Desjardins, ... *et j'ai couché dans mon char*

Alors que les syndiqué·e·s de Rouyn sont toujours en débrayage, l'entreprise Noranda se porte plutôt bien. Malgré la grève – et la fermeture de la fonderie de Murdochville, également sous l'égide de Noranda, en avril 2002 –, l'entreprise réalise des revenus de 1,6 milliard \$ au deuxième trimestre de 2002, pour un bénéfice net de 43 millions \$³⁹. La conjoncture économique de l'époque, marquée par un prix du cuivre bas, freine le développement minier et pousse donc la multinationale à prioriser la réduction de ses coûts de production⁴⁰. L'espace budgétaire dégagé par l'absence de salaires versés durant la grève lui permet de préserver ses marges, ce qui réduit l'intérêt de l'employeur à un retour hâtif à la table de négociation⁴¹. Ce faisant, pour reprendre les propos de l'un des grévistes, Daniel Guimont, ce qui s'apparente à une grève, est plutôt « un lock-out déguisé »⁴².

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Presse Canadienne. « [Grève à la fonderie Noranda](#) », *Le Devoir*, 19 juin 2002.

³⁷ CSN. « [Soirée de solidarité pour les grévistes de la Fonderie Horne à Rouyn – Noranda](#) », communiqué, 5 septembre 2002.

³⁸ *Ibid.*

³⁹ CSN. « [Manifestation des travailleurs de Noranda](#) », communiqué, 9 octobre 2002.

⁴⁰ Vallières, Martin. « [Noranda est prêt à vendre l'usine Magnola](#) », *La Presse*, 24 avril 2003.

⁴¹ En octobre, une cinquantaine de grévistes manifestent à Pointe-Claire, devant le Centre de technologie de Noranda, afin de réclamer une négociation plus rapide.

⁴² Guimond, Daniel, « [Gréviste de la honte](#) », *L'aut'journal*, n° 214.

Avant même le début de la grève, le gouvernement québécois avait fait la demande à Noranda qu'elle réduise massivement ses émissions d'arsenic et de dioxyde de soufre afin de se rapprocher des normes environnementales. Cette opération aurait nécessité des investissements de centaines de millions de dollars. Toutefois, évoquant la grève pour justifier son revirement, le gouvernement octroiera un sursis de deux ans à l'entreprise⁴³. Cette courte période de répit aura néanmoins des répercussions importantes. En 2004, soit deux ans plus tard, les taux d'arsenic dans l'air étaient toujours de 500 ng/m³⁴⁴, et donc encore largement très supérieur à la moyenne québécoise de 3 ng/m³⁴⁵.

Ce n'est donc que le 26 septembre 2002 que l'employeur présentera des offres « finales, globales et totales ». Le syndicat juge alors que celles-ci « retirent aux travailleurs le peu d'acquis obtenus jusqu'ici »⁴⁶.

Au début du mois de novembre, les deux parties s'entendent sur le recours à un conciliateur, permettant ainsi enfin les premiers pourparlers en plus de 20 semaines⁴⁷. Dix-huit jours plus tard, le 21 novembre, les membres du STMN-CSN refusent, à hauteur de 74%, les offres normatives de l'employeur⁴⁸.

En réponse au mutisme de l'entreprise qui s'en suivra, une cinquantaine de syndiqué·e·s du STMN – ainsi que des travailleur·euse·s de l'Ontario, affilié·e·s au syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile – manifestent devant le siège social de l'entreprise, à Toronto, le 5 décembre 2002.

À la mi-décembre, la CSN réussit à mettre la main sur un document interne confidentiel de Noranda émanant d'une rencontre entre de hauts dirigeants de l'entreprise. Dans celui-ci, la multinationale évalue la possibilité de transférer une partie de sa production en Ontario, notamment en raison d'une série d'articles de lois qui lui sont défavorables au Québec⁴⁹. Parmi les articles de lois évoqués dans le document, on notera l'article 45 du Code du Travail québécois, qui liait alors les sous-traitant·e·s à la convention collective d'une entreprise, ainsi que certaines réglementations environnementales québécoises plus contraignantes⁵⁰. La CSN s'inquiète alors de la perte éventuelle d'une « centaine » d'emplois à Rouyn-Noranda et demande au premier ministre Bernard Landry d'éviter ce scénario⁵¹. Tel que l'explique la présidente de la CSN : « Le Québec n'est pas une terre d'exploitation où on laisse sacrifier sur l'autel du profit les droits des travailleurs et de l'environnement. Après sept mois de conflit, les travailleurs méritent des explications »⁵².

Au-delà de l'absence de négociations, la compagnie a aussi recours à des briseur·euse·s de grève pour maintenir sa production. Donnant raison au président du syndicat qui affirmait qu'il était

⁴³ « [Noranda veut revenir cent ans en arrière](#) », *L'aut'journal*, n° 213.

⁴⁴ « [Historique des émissions d'arsenic de la fonderie Horne](#) », *Radio-Canada.ca*, 13 mai 2019.

⁴⁵ En 2004, le gouvernement demandera à l'entreprise de réduire ses émissions à 10 ng/m³ avant juin 2006, en plus de présenter un plan afin de les réduire à 3 ng/m³. Ces demandes ne seront jamais suivies. En 2010, l'entreprise XStrata, nouvelle opératrice de l'usine, se félicitera d'avoir réduit ses émissions d'arsenic à 200 ng/m³, soit un taux toujours 66 fois supérieur à la norme provinciale.

⁴⁶ « [Noranda veut revenir cent ans en arrière](#) », *L'aut'journal*, n° 213.

⁴⁷ CSN. « [Manifestation des travailleurs de Noranda devant le siège social de Toronto](#) », communiqué, 5 décembre 2002.

⁴⁸ CSN. « [Manifestation des syndicats CSN en conflit en Abitibi – Témiscamingue](#) », communiqué, 5 décembre 2002.

⁴⁹ CSN. « [Fonderie Horne : la présidente de la CSN demande l'intervention du gouvernement](#) », communiqué, 20 janvier 2003.

⁵⁰ *Ibid.* Autour de l'article 45 et de ses incidences, voir notamment Gagnon, Mona-Josée, Pierre Avignon et Thomas Collombat. « [Les modifications aux articles 45 et 46 du Code du travail du Québec. Les paramètres du débat](#) », rapport de recherche. Montréal : *Institut de recherche en économie contemporaine*, 24 novembre 2003.

⁵¹ Presse Canadienne. « [Des rumeurs de déménagement en Ontario incitent Landry à intervenir](#) », *La Presse*, 21 janvier 2003.

⁵² CSN. « [Fonderie Horne : la présidente de la CSN demande l'intervention du gouvernement](#) », communiqué, 20 janvier 2003.

impossible que « la Fonderie Horne produi[se] à 70 pour cent de sa capacité [...] sans recourir à des *scabs*⁵³ », une enquête menée les 17 et 18 février par la Commission des relations du travail du Québec (CRT) confirme l'utilisation, par Noranda, *d'au moins cinq scabs* dans la fonderie⁵⁴. Tel que le rapporte la CSN, qui en déplore les effets sur les luttes syndicales :

« Noranda utilise des sous-traitants pour faire l'entretien et réparer l'équipement, ça amoindrit de beaucoup notre rapport de force. Il y en a même qui nous disent ce qu'ils s'en vont faire, et c'est du travail de nos syndiqués ! Après sept mois de grève, quand le monde voit ça, ça crée des frustrations⁵⁵ ».

Noranda reçoit ainsi une ordonnance officielle afin que ces pratiques illégales cessent en vertu de l'article 109.1 du Code du Travail⁵⁶. La grandeur du site exploitée par l'entreprise, ainsi que la facilité avec laquelle il est possible de faire entrer discrètement des travailleur·euse·s à bord des véhicules d'entreprises sous-traitantes, rend toutefois l'application de l'ordonnance particulièrement difficile.

Le 18 février 2003, lors d'une rencontre entre le STMN et la direction générale de la fonderie, on annonce la possibilité d'éliminer 125 postes à Rouyn-Noranda. Malgré ses menaces, l'employeur refuse de retourner à la table de négociation, tout en déclinant de répondre à une série de questions du STMN en lien avec la publication du document confidentiel⁵⁷. Ce n'est ainsi que les 26, 27 et 28 mars qu'aura afin lieu, en présence d'un conciliateur, une série de rencontres de négociations entre les deux parties. Les parties y discuteront « [d]es règles d'ancienneté et [du] rappel au travail des employés, [de] la menace de sous-traitance liée à l'abolition des postes, [de] l'attrition par des prises de retraite et de tous les aspects financiers liés au renouvellement de la convention collective »⁵⁸.

Puis, lors de l'assemblée des actionnaires de Noranda à Toronto le 23 avril 2003, des travailleur·euse·s de la Fonderie Horne s'adressent directement à Derek Pannell, PDG de l'entreprise. La discussion, tendue, montre bien que la direction refuse encore une fois de bouger d'un iota.

⁵³ CSN. « [Conflit à la Fonderie Horne de Rouyn – Noranda : le Syndicat accuse la direction](#) », communiqué, 23 mars 2003.

⁵⁴ En supposant la présence d'une plus grande quantité de *scabs*, l'organisation syndicale demande alors également à la CRT d'évaluer les pratiques de sous-traitance de Noranda. Cependant, la CRT ne put statuer officiellement à ce sujet. À ce sujet, voir : CSN. « [Fonderie Horne : la CRT ordonne à Noranda de cesser de recourir à des briseurs de grève](#) », communiqué, 25 mars 2003.

⁵⁵ Presse Canadienne. « [Des rumeurs de déménagement en Ontario incitent Landry à intervenir](#) », *Loc. Cit.*

⁵⁶ Selon cet article, il est interdit, entre autres, « d'utiliser les services d'une personne pour remplir les fonctions d'un salarié faisant partie de l'unité de négociation en grève ou en lock-out ».

⁵⁷ Les questions étaient les suivantes : (1) Quels sont les véritables objectifs de Noranda? (2) Pourquoi Noranda a-t-elle caché ses intentions aux travailleurs en grève et à la population? (3) En quoi l'article 45 du Code du travail sur la sous-traitance est-il considéré comme une contrainte au développement de l'entreprise? (4) En quoi la réglementation en matière d'environnement est-elle jugée trop exigeante? (5) Quels sont les impacts prévisibles sur les conditions de travail et le niveau d'emploi à la fonderie Horne de Rouyn-Noranda compte tenu des scénarios présentement à l'étude de transfert technologique? (6) Quand Noranda a-t-elle l'intention de revenir à la table des négociations? Voir : CSN, « [Noranda à Toronto : les grévistes veulent des réponses](#) », communiqué, 22 janvier 2003.

⁵⁸ CSN. « [Fonderie Horne de Rouyn – Noranda : reprise des négociations teintées d'impatience chez les syndiqués](#) », communiqué, 25 mars 2003.

Syndiqué·e·s : « Le sigle de Noranda [voir image] ressemble à une guillotine, M. Pannell. Est-ce pour ça que vous voulez tant couper dans les clauses de séniorité de notre convention ? »⁵⁹.

Pannell : « Je comprends l'importance que vous accordez à la séniorité. Mais vous devez comprendre que c'est un élément que nos concurrents n'ont pas à considérer. »



Lors d'une entrevue accordée à *La Presse*, le PDG en rajoute : « le syndicat veut maintenir des pratiques de travail qui étaient peut-être acceptables dans le passé, mais qui ne le sont plus dans un contexte de concurrence venant de la Chine ou de l'Inde »⁶⁰. En somme, les priorités – et l'inflexibilité – de la multinationale deviennent alors assez claires.

Onze mois après le déclenchement de la grève, et à la suite d'une nouvelle ronde de négociations ayant eu lieu entre le 2 et le 4 mai, les deux parties en arrivent à une entente de principe, le 7 mai 2003⁶¹. Celle-ci, entérinée de justesse par 53,8% des syndiqué·e·s, inclut notamment l'abolition de 125 postes pour, selon les dires de l'employeur, « réduire les coûts et contribuer à rendre la fonderie plus concurrentielle »⁶². Les négociations ont toutefois permis de bonifier le régime de retraite de 43 des 125 employé·e·s ayant été licencié·e·s. Les employé·e·s conservant leur emploi reçoivent quant à elles et eux des augmentations salariales de 2,25\$ de l'heure. À notre connaissance, aucun engagement n'a été pris concernant les émissions d'arsenic ou en ce qui a trait à des compensations pour les travailleur·euse·s contaminés par le béryllium.

En somme, de nombreux·euses observateur·trice·s et citoyen·ne·s notent des lacunes dans la stratégie syndicale employée par la CSN. En raison d'une conjoncture économique caractérisée par un bas prix du cuivre, et donc par un manque d'incitatifs financiers directs ayant pu encourager Noranda à négocier rapidement, la grève s'est plutôt métamorphosée en un « lock-out déguisé », Noranda n'ayant participé que marginalement aux cycles de négociations⁶³. Ce faisant, les employé·e·s furent laissé·e·s, 11 mois durant, à vivre avec un fonds de grève de 200\$ par semaine, en attente de maigres concessions de l'employeur.

Surtout, et cela nous apparaît encore plus important compte tenu de l'angle d'analyse de cette chronique, on dénote une différence marquée avec la grève de 1986-1987, c'est-à-dire la quasi-absence de discussions entourant la santé et la sécurité au travail et, plus largement, autour des enjeux liés aux questions de santé publique. Pourtant, depuis au moins 2001, de nombreux cas de béryllose ont été diagnostiqués parmi les travailleur·euse·s et les citoyen·ne·s résidant à proximité de l'usine⁶⁴. Aux impacts délétères liés à la prévalence importance de cette maladie chez les

⁵⁹ Vallières, Martin. *Loc. Cit.*

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ CSN. « [Fin du conflit de travail à la fonderie Horne de Rouyn – Noranda](#) », communiqué, 8 mai 2003.

⁶² « [Après onze mois de grève - Entente de principe à la fonderie Horne](#) », *Le Devoir*, 7 mai 2003.

⁶³ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 98.

⁶⁴ Tel que l'explique un article de *La Presse* de 2005, « Comme lui, craignant de perdre leur emploi ou de subir des inconvénients majeurs liés à leur état de santé, un nombre indéterminé d'autres travailleurs de la Fonderie Horne, potentiellement atteints de béryllose, refusent de passer des tests de dépistage et continuent de s'exposer à des taux relativement élevés de poussières de béryllium ». Voir : Péloquin, Tristan. *Loc Cit.*

travailleurs et les travailleuses s'ajoutent de nombreux autres problèmes de santé liés à la pollution industrielle découlant de la présence d'arsenic, de plomb et d'anhydride sulfureux. En bref, alors qu'en 1986-1987 l'intersection entre les enjeux de santé au sein et à l'extérieur des murs de l'usine a donné lieu à la création de liens de solidarité importants entre grévistes et la population rouynorandienne, dans le cas de la grève de 2002-2003, celle-ci brillait par son absence.

4. Et maintenant ? Position de la CSN par rapport à la fermeture de la fonderie

Le tissu social de la ville de Rouyn-Noranda a été façonné dans les années 1980 par des mobilisations syndicales et citoyennes visant à obtenir de meilleures conditions de vie. Ces mobilisations, orchestrées entre autres par la CSN, ont d'abord pris la forme d'une campagne massive afin de mettre en lumière les enjeux majeurs de santé publique dont faisaient face les habitant·e·s de la ville de Rouyn-Noranda. Comme nous l'avons montré, ceux-ci ont toutefois été marginalisés dans les rondes de négociations subséquentes. Alors qu'au tournant des années 2020, et notamment dans le contexte électoral de 2022, les débats sur les contaminations industrielles de la Horne refont surface dans l'espace médiatique, il apparaît pertinent de prendre la mesure de l'actualisation des discours syndicaux à cet égard, et ce, dans un contexte de nouvelles menaces quant à la fermeture éventuelle de la fonderie.

En ce qui a trait au niveau d'émissions d'arsenic dans l'air, la position de la CSN réclame désormais « la réduction la plus importante techniquement possible », ce qui permettrait de ramener le taux d'émission à 15 nanogrammes par mètre cubique (15 ng/m³)⁶⁵. Yvan Duceppe, porte-parole de la CSN en matière d'environnement, soutient que « la transition juste [...] ne doit pas se faire sur le dos des travailleuses et des travailleurs ». Il insiste par ailleurs sur la nécessité que « le gouvernement et la population facilitent le virage qui sera nécessaire pour plusieurs entreprises, y compris la Fonderie Horne ». En somme, pour la CSN, « l'enjeu du climat est le plus important de notre époque [et] la Fonderie Horne ne sera donc pas la seule usine à devoir changer ses pratiques dans les prochaines années [...]. [N]ous devons accompagner celles et ceux qui y travaillent avec bienveillance »⁶⁶.

Nombre de citoyen·ne·s – ainsi que le parti politique Québec Solidaire, dont la députée Émilise Lessard-Therrien représente alors la circonscription⁶⁷ – réclament davantage et militent afin que la fonderie diminue graduellement ses émissions et se conforment au standard provincial, soit 3 mg/m³⁶⁸. Le président local du STMN, Stéphane Larente, ne croit toutefois pas à cette possibilité, du moins à court terme : « C'est impossible de faire 3 [ng/m³] demain. Si on doit le faire, on ferme. Pour bien connaître le procédé et mon usine, c'est évident qu'on n'atteindrait pas ça demain matin. » Il

⁶⁵ L'entreprise émet actuellement, en moyenne, 45 ng/m³ d'arsenic.

⁶⁶ CSN. « [Le syndicat de la Fonderie Horne lance un appel au calme](#) », communiqué, 21 septembre 2022.

⁶⁷ Sans pour autant souhaiter à sa fermeture, la député Lessard-Therrien a mentionné que l'économie de la ville pourrait se relever dans le cas d'une éventuelle fermeture. Voir : Gerbet, Thomas. « [Fonderie Horne : « entre l'arbre et l'écorce », les employés exigent la transparence](#) », *Radio-Canada.ca*, 11 juillet 2022.

⁶⁸ En 2006, Le gouvernement québécois avait demandé la réduction à un taux de 3 ng/m³. Aujourd'hui, le gouvernement se cantonne sur son objectif de 15 ng/m³. Voir : Québec Solidaire. « [Arsenic à Rouyn-Noranda : « Avec Québec solidaire, c'est fini les passe-droits »](#) », communiqué, 15 août 2022.

ajoute par ailleurs que celle qui cherche alors à se faire réélire comme député, Émilise Lessard-Therrien, qu'il considère comme une « extrémiste »⁶⁹, « n'aura pas [s]on vote »⁷⁰.

En août 2022, Glencore accepte de réduire ses émissions à un taux de 15 ng/m³ d'ici 2027, tel que suggéré par la CSN et le gouvernement⁷¹, opération qui coûterait 500 millions de dollars à l'entreprise. En février 2024, l'entreprise reverra à la hausse le coût d'une telle opération, désormais estimée à 750 millions \$. Dans un document interne du ministère de l'Économie du Québec ayant fait son chemin dans les médias, on évoque dorénavant la possibilité que Glencore n'investisse tout simplement pas les sommes nécessaires, ce qui mènerait à la fermeture de la fonderie⁷².



Manifestation en 1985. Source : BANQ Numérique

Près de 600 emplois directs sont désormais en jeu à la fonderie. En incluant les postes à l'affinerie CCR à Montréal et à l'entreprise Nexans, la CSN estime que la perte totale d'emplois dans la province pourrait atteindre 1400 travailleur·euse·s⁷³. Déçue, la CSN s'inquiète que les menaces de fermeture d'usine soient constamment brandies par l'employeur et reviennent périodiquement troubler les

⁶⁹ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 193.

⁷⁰ Gerbet, Thomas. « [Fonderie Horne : « entre l'arbre et l'écorce », les employés exigent la transparence](#) », *Loc. Cit.*

⁷¹ Lévesque, Fanny. « [L'atteinte de la norme québécoise d'ici quatre ans, promet le Parti québécois](#) », *La Presse*, 11 septembre 2022.

⁷² Gerbet, Thomas. « [La Fonderie Horne n'est plus certaine d'investir pour réduire ses émissions d'arsenic](#) », *Radio-Canada.ca*, 14 février 2024.

⁷³ *Ibid.* Ces 600 emplois représentent moins de 3% de la main d'œuvre à Rouyn-Noranda. Voir : Asselin, Hugo. « [Rouyn-Noranda n'est pas dépendante de la fonderie Horne](#) », *La Presse*, 6 mars 2024.

travailleur·euse·s⁷⁴. Le syndicat rappelle alors également que, depuis 1924, les gestionnaires de la Fonderie menacent régulièrement de fermer les installations lorsque des demandes – venant tant d'employé·e·s en grève que des gouvernements – viennent affecter leur rentabilité⁷⁵. Pris « entre l'arbre et l'écorce », le syndicat local tient certes aux investissements de 750 millions \$, mais se soucie avant tout de la conservation d'emplois syndiqués et bien payés en région,⁷⁶ comme en font foi les paroles de Shawn Smith, nouveau président du STMN, qui rappelle que « nos membres demeurent notre priorité et [qu']il est temps de les rassurer »⁷⁷.

Depuis 2022, force est donc de constater que le syndicat local a changé de posture. Celui-ci va même organiser une journée d'échanges citoyens sur « l'avenir de l'entreprise » conjointement... avec Glencore⁷⁸. Le président du syndicat, quant à lui, considère que les travailleur·euse·s sont désormais « protégé[s] en matière de santé-sécurité »⁷⁹.

5. Commentaire : la faute à qui ?

En étudiant le discours syndical en matière de santé publique, il est possible de soulever une série de réflexions quant à l'instrumentalisation des citoyen·ne·s et des travailleur·euse·s qui mènent aujourd'hui un combat féroce tant face au patronat, que vis-à-vis de l'État et du syndicat.

Glencore – tout comme Noranda à l'époque – a un pouvoir dit « tentaculaire » dans la région. Par-delà les emplois qu'elle crée, l'entreprise finance, au moins en partie, nombre d'institutions rouynorandiennes – pensons à l'université, aux initiatives artistiques, aux organismes communautaires, à la fondation hospitalière. Elle est même devenue, au fil du temps, l'un des fournisseurs d'eau potable alimentant les résidences des citoyen·ne·s⁸⁰. Ce pouvoir lui est d'autant plus facilité par sa proximité avec l'État, lequel a depuis longtemps prouvé qu'il aligne ses priorités au besoin de l'entreprise. Il a ainsi notamment octroyé à l'entreprise une exemption d'émission de 100 ng/m³, largement supérieur à la norme québécoise de 3 ng/m³, en plus de leur offrir un congé fiscal généreux en raison du rôle innovant que l'entreprise jouerait dans la création d'un « projet industriel majeur »⁸¹ (ce congé équivaut à un crédit de 75 à 125 millions \$, ajouté à un autre crédit fédéral de 150 millions \$ pour leur participation à « l'économie du futur »)⁸². De ce fait, selon les plus récentes informations disponibles, les investissements nécessaires à la réduction des émissions à un taux de 15 ng/m³ (projet AERIS), de l'ordre de 750 millions \$, seraient subventionnés au tiers par l'État.

⁷⁴ Blais, Stéphane. « [La Fonderie Horne a des cibles à atteindre, rappelle la CAQ](#) », *La Presse*, 14 février 2024.

⁷⁵ Dans un contexte de désindustrialisation et de fermetures d'usines, ces menaces sont constamment brandies par des entreprises gestionnaires d'usines lorsque des réglementations leur sont trop contraignantes.

⁷⁶ Gerbet, Thomas. « [Fonderie Horne : « entre l'arbre et l'écorce », les employés exigent la transparence](#) », *Loc. Cit.*

⁷⁷ Carrier, Léa. « [Le coût de la modernisation revu à la hausse, le syndicat demande d'être « rassuré »](#) », *La Presse*, 14 février 2024.

⁷⁸ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 194.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 192.

⁸⁰ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 173-200.

⁸¹ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 159-161.

⁸² Nombre d'autres enquêtes démontrent le caviardage de documents ministériels sur la fonderie, de la cache d'annexes sur des recherches de biosurveillance et d'exclusions de fonctionnaires de Rouyn-Noranda à participer à des recherches sur la fonderie. À ce sujet, voir : Gerbet, Thomas. « [Fonderie Horne : Québec écarte des fonctionnaires en « conflit d'intérêts »](#) », *Radio-Canada.ca*, 20 mars 2024.

Signe de leur capacité d'influence, une enquête de Radio-Canada dévoile, en janvier 2025, que l'entreprise a réussi à faire flancher Steven Guilbeault, alors le ministre fédéral de l'Environnement, l'influençant à ne pas signer une convention internationale qui aurait « renforcer les contrôles sur les importations de [certains] déchets électroniques dangereux » – directement responsables des émanations d'arsenic et de cadmium –, en raison des dangers de « compromettre la sécurité économique du Canada et la chaîne d'approvisionnement des minéraux critiques »⁸³.

D'autre part, et cela est sans doute davantage surprenant, alors que dans les années 1980, la CSN était aux premiers fronts du changement social⁸⁴, mettant en lumière l'avidité pernicieuse de la multinationale Noranda, qui faisait croître sa courbe de profits au même rythme qu'augmentaient les maladies pulmonaires des citoyen·ne·s, celle-ci semble s'être depuis repliée sur une position défensive. La position actuelle de la CSN diverge ainsi, et de manière importante, de celle des revendications environnementales citoyennes et des partis politiques progressistes, se contentant d'aligner ses revendications eu égard aux normes environnementales à celles proposées par le gouvernement de la CAQ. On pourrait donc en conclure que la CSN a, en quelque sorte, renoncé à sa position de 1980 de ne pas s'associer à une entreprise qui « ne viserait pas l'assainissement de l'environnement et une réglementation sévère visant à protéger la santé publique ».

Plusieurs réflexions découlent de ces constats, en particulier sur le pouvoir pernicieux et « tentaculaire » des grandes firmes. Incapable de s'imposer politiquement face aux choix irresponsables d'une multinationale minière sans scrupules, les citoyen·ne·s sont laissé·e·s à vivre avec les conséquences de ces actions, tout en étant mis devant une série de responsabilités et choix difficiles. Explorons cette question.

(1) *La responsabilité du choix*. Durant la campagne électorale de 2022, François Legault avait déclaré « si la majorité de la population veut fermer l'usine, on va fermer l'usine ! », considérant ainsi qu'il était de la responsabilité des citoyen·ne·s de prendre cette décision lourde de conséquences⁸⁵. Cette déclaration soulève une question fondamentale : la responsabilité de telles décisions incombe-t-elle véritablement à la population, ou plutôt à l'État, qui a le pouvoir et le devoir de protéger à la fois la santé publique et les emplois ? Peut-on réellement demander aux citoyen·ne·s de choisir entre leur santé et leur subsistance, alors que des alternatives existent, dont l'inévitable transition vers une industrie plus propre ?

(2) *La responsabilité des conséquences*. Il n'est aujourd'hui plus un secret pour personne : *la fonderie est directement responsable de la mort d'individus*. Malgré ce constat, les acteurs décisionnels continuent à se rabattre à suggérer une série de mesures, telles que « laver les surfaces [...], laver ses mains avant la préparation des repas, empêcher ses enfants de manger de la terre ou du sable, [...] éviter d'exposer les enfants à la fumée secondaire ». Ne serait-il pas plutôt le moment de se questionner aux racines de ce problème plutôt que de faire porter le fardeau de la responsabilité aux citoyen·ne·s ?

⁸³ Gerbet, Thomas. « [Déchets dangereux : la Fonderie Horne a fait plier Steven Guilbeault](#) », *Radio-Canada.ca*, 30 janvier 2025.

⁸⁴ Stéphane Larente du STMN mentionne que ces opérations étaient propres à d'« autres temps » et « d'autres mœurs ». Voir : Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 192.

⁸⁵ Landry, Angie et Jean-Marc Belzile. « François Legault a-t-il nourri l'anxiété dans la population à Rouyn-Noranda? », *Radio-Canada.ca*, 20 octobre 2022.

(3) *La responsabilité du stress.* Face à ce fâcheux constat d'impuissance, la ville de Rouyn-Noranda offre, depuis 2023, un « soutien psychosocial » et suggère aux citoyen·ne·s de « parler avec ses proches, manger à des heures régulières, éviter de prendre de l'alcool ou de la drogue, respirer calmement et profondément... »⁸⁶. La direction nationale de santé publique, quant à elle, considère maintenant que « le principal problème actuellement à Rouyn-Noranda, ce ne sont pas les émissions, c'est l'anxiété dans la population »⁸⁷. Cette inversion des priorités est troublante : plutôt que de s'attaquer à la source du problème – les émissions toxiques –, on pathologise la réaction des citoyen·ne·s face à une menace bien réelle. Ce glissement certain du débat vers une gestion individuelle du stress cache une véritable question : pourquoi la population devrait-elle apprendre à « mieux vivre » avec une situation inacceptable, plutôt que de mettre en place des mesures concrètes pour y mettre fin ?

(4) *La responsabilité de l'avenir climatique.* L'entreprise le répète sans cesse : la fonderie est aux premiers fronts de « l'économie circulaire » en raison de son traitement de métaux recyclés⁸⁸. Tel qu'on peut le lire sur le site web de Glencore, « tous ces minéraux sont nécessaires au développement de plusieurs technologies, notamment les technologies vertes qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques⁸⁹ ». Toutefois, en faisant reposer le poids social de la viabilité financière de l'entreprise sur les citoyen·ne·s et travailleur·euse·s qui réclament une diminution des émissions, on en vient à blâmer ceux et celles-ci pour la fermeture d'une entreprise désormais glorifiée comme étant un fer-de-lance de la solution à la transition énergétique.

Alors que se multiplient les discours sur « l'économie verte » et la « transition énergétique », des réflexions sur le rôle des travailleur·euse·s et syndicats au sein de cette nouvelle réalité mériteraient d'être menés. L'exemple récent de l'usine de batteries Northvolt à Bécancourt – possiblement responsable de la destruction de milieux naturels – avait amené François Legault à clamer qu'« il faut vraiment changer d'attitude au Québec » face à la contestation publique de certains projets économiques⁹⁰. Or, Northvolt a depuis fait faillite, malgré des investissements publics massifs, sans jamais avoir entamé sa production. Le cas fait aussi écho à celui de Lion Électrique, autre fleuron soutenu à grands frais par l'État québécois, dont la viabilité économique demeure incertaine. Signe que les contestations tant critiquées étaient peut-être fondées, on y voit un parallèle frappant entre plusieurs méga-projets industriels qui soulèvent de sérieuses questions sur l'utilisation des fonds publics et le modèle de développement « vert » qu'ils servent.

Ces constats sur le modèle économique en vigueur posent une question essentielle quant au rôle des syndicats : lorsqu'une entreprise est reconnue comme responsable de conséquences graves sur la santé publique ou l'environnement, comment concilier la défense des emplois et la nécessité d'un changement profond, voire d'une éventuelle fermeture ? L'exemple de l'arrivée de la CSN à Rouyn-Noranda en 1979 illustre bien cette tension : en dénonçant les effets dévastateurs de l'entreprise Noranda, le syndicat a contribué à une prise de conscience collective et à une remise en question des priorités corporatives. Toutefois, l'évolution entre cette posture et celle d'aujourd'hui – toujours engagée, mais plus nuancée – soulève des contradictions importantes sur le rôle social que portent les syndicats à l'extérieur des murs de l'usine.

⁸⁶ Pierre Céré. *Op. Cit.*, p. 165.

⁸⁷ « [Le défi d'exprimer la notion de risque en santé publique, selon le Dr Luc Boileau](#) », *Radio-Canada.ca*, 30 septembre 2022.

⁸⁸ « [Économie circulaire](#) », *Glencore Canada*.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ Bergeron, Patrice. « [Northvolt: «il faut vraiment changer d'attitude au Québec», dit Legault](#) », *L'Actualité*, 8 février 2024.

 GIREPS

Cette chronique du travail n° 9 a été produite par le Groupe interuniversitaire et interdisciplinaire de recherche sur l'emploi, la pauvreté et la protection sociale (GIREPS)

Adresse : Pav. Lionel-Groulx, 3150, rue Jean-Brillant, Montréal (QC)

Courriel : gireps.coordo@gmail.com

Site web : www.gireps.org

Auteur·rice·s : Félix Beauchemin

Comité éditorial : Félix Beauchemin, Yanick Noiseux et Christophe Cinq-Mars.

Pour citer ce document : Beauchemin, Félix. (2025). « Faire « mine » de rien : historique des conflits de travail à la Fonderie Horne et leurs impacts sur la santé publique de Rouyn-Noranda (1980-2024) », *Chronique des conflits de travail*, no. 9. GIREPS : Montréal.

ISBN : 978-2-924284-21-6